



**Réunion de Conseil Municipal**  
**Séance du 16 Avril 2021**

Nombre

de Membres en exercice 13

Date de la convocation : le 12 Avril 2021

de Présents 10

de Votants 11

**L'an deux mil vingt-et-un, le seize avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Grez-en-Bouère, rue de Taude afin de pouvoir respecter les gestes barrières compte-tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de Monsieur Didier BOULAY, Maire.

**Présents** : M. Yann OLLIER, Mme Barbara MOTTÉ (Adjoints au Maire), Mme Michèle PAVARD, Mme Carole GAUTIER, Mme Émilie GALAS, M. Michel FOUCHER, M. Marc CHAIGNON (arrivé à 20h40), Mme Gwenaëlle MARTIN et M. Arnaud LERICHE.

**Excusés** : M. Damien PANNIER, Mme Céline BELLANGER (pouvoir à M. Michel FOUCHER) et M. Alban AUGER

**Secrétaire de séance** : Mme Barbara MOTTÉ

**Demande d'autorisation de modification de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction de sanitaires dans l'enceinte de l'école publique Levrot
- Devis pour l'achat de structures de jeux, de tables de pique-nique, de bancs et de poubelles pour les jardins municipaux.

**Le conseil municipal accepte**, à l'unanimité, ces modifications de l'ordre du jour.

**Approbation du dernier procès-verbal**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils acceptent le compte-rendu des de la dernière réunion.

VOTANTS : 09

POUR : 09

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**



**DÉLIBÉRATION N°2021-04-16-01 : Choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction de sanitaires dans l'enceinte de l'école publique Levrot**

Monsieur le Maire rappelle que les sanitaires actuels de l'école publique Levrot sont très vétustes (pas d'isolation, pas de chauffage, pas d'eau chaude...). La commune a donc pour projet de créer de nouveaux sanitaires dans l'enceinte de l'école avant l'hiver prochain. Compte tenu du délai imparti très court pour la réalisation de ce projet, et conformément au code des marchés publics, Monsieur le Maire propose de ne pas lancer une procédure de consultation pour le choix d'un maître d'œuvre. Le coût prévisionnel est estimé à 81 500 € HT.

Monsieur Yann OLLIER ajoute que le Cabinet Frédérique SARRAT présente sa candidature pour cette mission et soumet un taux d'honoraire de 9,8 %. Il propose donc aux membres du Conseil Municipal de retenir le cabinet Frédérique SARRAT, architecte à LAVAL.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (10 voix POUR) :**

- **CONFIE** au cabinet Frédérique SARRAT la mission pour la réalisation du projet de construction de sanitaires dans l'enceinte de l'école publique Levrot,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la dépense au budget primitif 2021.

**DÉLIBÉRATION N°2021-04-16-02 : Devis pour l'achat de structures de jeux, de tables de pique-nique, de bancs et de poubelles – Jardins Municipaux**

Madame Barbara MOTTÉ expose que la commission « Génération » propose au Conseil Municipal d'acquérir des structures de jeux, des tables de pique-nique, des bancs et des poubelles afin de remplacer les jeux vétustes et de réaménager les jardins communaux (Terrain de jeux Bel-Ébat, Parc des Cerisiers, Terrain de jeux Lotissement Le Frêne...).

Elle présente donc 2 devis :

- un de la société DIRECT JEUX d'un montant TTC de 18 995,41 €
- un de la société CHALLENGER d'un montant TTC de 19 935,60 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (10 voix POUR) :**

- **DÉCIDE** de remplacer les jeux vétustes et de réaménager les jardins communaux (Terrain de jeux Bel-Ébat, Parc des Cerisiers, Terrain de jeux Lotissement Le Frêne...) par l'achat de structures de jeux, de tables de pique-nique, de bancs et de poubelles
- **ACCEPTE** le devis le mieux-disant avec la société DIRECT JEUX d'un montant TTC de 18 995,41 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce devis.

**DÉLIBÉRATION N°2021-03-16-03 : Taux d'imposition 2021**

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (19,86 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de **46,01 %** (soit le taux communal de 2020 : 26,15 % + le taux départemental de 2020 : 19,86 %).

Monsieur le Maire propose, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 19,86 %) et de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 46,01 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 39,98 %



**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (10 voix POUR) :**

- **PREND** acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 19,86 %)

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition 2021 et donc de les porter à :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 46,01 %

Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 39,98 %

**DÉLIBÉRATION N°2021-04-16-04 : Affectation de résultats – Budget Principal**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par sa délibération n°2019-11-14-02 du 14 novembre 2019, a décidé de procéder à la clôture du budget CCAS et d'intégrer les résultats du compte administratif 2019 du budget CCAS au budget principal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 voix POUR) :**

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Résultat de fonctionnement :**

A. Résultat de l'exercice Budget Principal	+ 266 945,30 €
A. Résultat de l'exercice Budget CCAS	+ 815,06 €
<b>B. Résultats antérieurs reportés Budget Principal</b>	<b>+ 112 209,63 €</b>
B. Résultats antérieurs reportés Budget CCAS	+ 1 021,00 €
<b>C. Résultat à affecter = A + B</b>	<b>+ 380 990,99 €</b>

**D. Solde d'exécution de la section d'investissement :**

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement Budget Principal	+ 70 315,92 €
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement Budget CCAS	+ 594,55 €
<b>D. Total solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	<b>+ 70 910,47 €</b>

**E. Solde des restes à réaliser d'investissement**

E. Solde des restes à réaliser d'investissement Budget Principal	-116 000,00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement Budget CCAS	Néant
<b>E. Total solde des restes à réaliser d'investissement</b>	<b>-116 000,00 €</b>

**Besoin de Financement (F) = D + E** **45 089,53 €**

**Affectation (C) = G + H** **380 990,99 €**

**1) Affectation en réserves R1068 en investissement** **250 000,00 €**

G. = au minimum couverture du besoin de financement F

**2) H. Report en fonctionnement R002** **130 990,99 €**

**DÉLIBÉRATION N°2021-04-16-05 : Affectation de résultats – Budget ALSH**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 voix POUR) :**

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Résultat de fonctionnement :**

A. Résultat de l'exercice	+ 1 500,60 €
B. Résultats antérieurs reportés	0,00 €



<b>C. Résultat à affecter = A + B</b>	<b>+ 1 500,60 €</b>
<b><u>D. Solde d'exécution de la section d'investissement :</u></b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 1 500,60 €
<b><u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u></b>	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	NÉANT
<b>Besoin de Financement (F) = D + E</b>	<b>1 500,60 €</b>
<b>Affectation (C) = G + H</b>	<b>1 500,60 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	<b>1 500,60 €</b>
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>2) H. Report en fonctionnement R002</b>	<b>0,00 €</b>

<b>DÉLIBÉRATION N°2021-04-16-06 : Affectation de résultats – Budget Lotissement Le Frêne</b>
--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 voix POUR) :

- DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Résultat de fonctionnement :**

A. Résultat de l'exercice	- 1 897,53 €
B. Résultats antérieurs reportés	+ 6 747,87 €
<b>C. Résultat à affecter = A + B</b>	<b>+ 4 850,34 €</b>
<b><u>D. Solde d'exécution de la section d'investissement :</u></b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	+ 687,24 €
<b><u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u></b>	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	NÉANT
<b>Besoin de Financement (F) = D + E</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation (C) = G + H</b>	<b>4 850,34 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	<b>0,00 €</b>
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>2) H. Report en fonctionnement R002</b>	<b>4 850,34 €</b>

<b>DÉLIBÉRATION N°2021-04-16-07 : Affectation de résultats – Budget Bâtiment Multi-Services</b>
---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 voix POUR) :

- DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Résultat de fonctionnement :**

A. Résultat de l'exercice	+ 7 413,82 €
B. Résultats antérieurs reportés	+ 2 147,51 €
<b>C. Résultat à affecter = A + B</b>	<b>+ 9 561,33 €</b>



**D. Solde d'exécution de la section d'investissement :**

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 2 948,63 €
--	--------------

**E. Solde des restes à réaliser d'investissement**

E. Solde des restes à réaliser d'investissement	NÉANT
---	-------

<b>Besoin de Financement (F) = D + E</b>	<b>2 948,63 €</b>
--	-------------------

<b>Affectation (C) = G + H</b>	<b>+ 9 561,33 €</b>
--------------------------------	---------------------

<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	<b>2 948,63 €</b>
---	-------------------

G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
---	--

<b>2) H. Report en fonctionnement R002</b>	<b>6 612,70 €</b>
--	-------------------

**DÉLIBÉRATION N°2021-04-16-08 : Vote du budget primitif – Budget ALSH**

Les sections de fonctionnement et d'investissement du budget ALSH 2021 se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	100 390,00 €	3 000,60 €
Recettes	100 390,00 €	3 000,60 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (10 voix POUR) :**

**APPROUVE** le budget primitif 2021 de l'ALSH tel que présenté ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION N°2021-04-16-09 : Vote du budget primitif – Budget Bâtiment Multi-Services**

*Arrivée de M. Marc CHAIGNON à 20h40.*

Les sections de fonctionnement et d'investissement du budget Bâtiment Multi-Services 2021 se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	17 536,50 €	12 367,50 €
Recettes	17 536,50 €	12 367,50 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 10 voix POUR et 1 ABSTENTION :**

**APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget Bâtiment Multi-Services tel que présenté ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION N°2021-04-16-10 : Vote du budget primitif – Budget Lotissement Le Frêne**

Les sections de fonctionnement et d'investissement du budget Lotissement Le Frêne 2021 se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	210 059,87 €	205 209,53 €
Recettes	210 059,87 €	205 209,53 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (11 voix POUR) :**

**APPROUVE** le budget primitif 2021 du Lotissement Le Frêne tel que présenté ci-dessus.



## DÉLIBÉRATION N°2021-04-16-11 : Vote du budget primitif – Budget Principal

Les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal 2021 se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 080 742,26 €	589 366,79 €
Recettes	1 080 742,26 €	589 366,79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 10 voix POUR et 1 voix CONTRE :  
**APPROUVE** le budget primitif 2021 du Budget Principal tel que présenté ci-dessus.

## DÉLIBÉRATION N°2021-04-16-12 : Participation à l'opération régionale « Une naissance, un arbre » - Demande de financement à la région Pays de la Loire

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la Stratégie régionale pour la Biodiversité 2018-2023, la Région a lancé en 2019, l'opération « Une naissance, un arbre ». Chaque nouvel enfant ligérien pourra devenir le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance. Les communes peuvent se porter candidates et s'engager à planter un arbre sur leur territoire pour chaque naissance enregistrée à leur registre d'Etat-Civil, la Région interviendra alors à hauteur de 15 € par arbre planté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (11 voix POUR) :

- DÉCIDE de participer à l'opération « Une naissance, un arbre »,
- DÉCIDE de solliciter un financement régional de 15 € par arbre planté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de candidature et toutes les pièces s'y rapportant.

## DÉLIBÉRATION N°2021-04-16-13 : Avis de la commune portant sur la vente d'un logement Mayenne Habitat – 33 rue des Sports

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L.443-7 et L.302-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Municipal doit émettre un avis concernant la vente par Mayenne Habitat du logement situé au 33 rue des Sports à Monsieur CHANTEAU Éric, locataire actuel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (11 voix POUR) :

- ÉMET un avis favorable concernant la vente par Mayenne Habitat du logement situé au 33 rue des Sports à Monsieur CHANTEAU Éric.

## COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### COMMISSION STRUCTURE :

Monsieur Yann OLLIER informe le Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu avec le cabinet SARRAT et la directrice Claire DEJONGHE lundi dernier afin de peaufiner les plans des toilettes. Il a été oublié de prévoir des toilettes adulte.



**Divers :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Club Subaquatique Sabolien remerciant les conseillers municipaux pour l'attribution d'une subvention participant à la concrétisation de leur projet de musée subaquatique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez souhaite adhérer à l'application Intramuros à l'échelle communautaire. Cette application permet d'informer, d'alerter, et de faire participer les administrés à la vie locale. Ils reçoivent ainsi des alertes ou notifications directement sur leur smartphone. Ils peuvent également accéder au journal de la Commune, aux événements de leur bassin de vie et aux points d'intérêt touristiques. Ils peuvent par ailleurs utiliser des services tels que l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles, les médiathèques et les commerces. L'intercommunalité et les Communes disposeraient de cet outil, moyennant une clé de répartition financière liée au nombre d'habitants. Pour Grez : 15 € / mois. La Communauté de communes prendrait à sa charge le reste des cotisations à la hauteur de 83 € TTC par mois. Elle facturerait les communes à l'année. Pour la première année, le développeur offre 2 mois gratuits. Il est précisé que la commune est dotée d'une application similaire PanneauPocket mais pour un coût un peu plus élevé.

Monsieur Marc CHAIGNON expose au Conseil Municipal qu'Aprochim a été condamné par le Tribunal de Grande Instance de Laval pour ses derniers dépassements de normes PCB alors même qu'il n'était pas en production. Le juge condamne donc l'industriel au paiement d'une amende de 10 000 € par dépassement aux plaignants et inscrit bien la responsabilité d'Aprochim dans la diffusion des PCB (première fois que c'est aussi clair). Ce qui donnera plus de poids à la commune à la prochaine Commission de Suivi de Site sur la question de la dépollution du site. Aprochim a fait appel de la décision.

Monsieur Marc CHAIGNON ajoute que dans le cadre du PLUI, il existe un « vide de protection » autour d'Aprochim. La commune est force de proposition tant que le PLUI n'est pas validé pour instaurer un périmètre de non construction à partir d'Aprochim, pour que le bourg n'évolue pas vers l'entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H59.

**Le Maire,  
Didier BOULAY**

